

# Rapport d'évaluation

## **Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

### **du Collège Inter-Dec**

Quatrième rapport d'évaluation

*Décembre 2002*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

Québec, le 9 décembre 2002

Madame Chrystel Jacquot-Donnat  
Directrice des études  
Collège Inter-Dec  
2120, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal (Québec) H3H 1M7

**Objet: Révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

Madame la Directrice,

À sa réunion du 2 décembre dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les modifications que le Collège Inter-Dec a apportées à sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Ces modifications concernent les conditions générales d'admission au Collège, l'octroi des équivalences et des substitutions, les abandons de cours et le calcul de la moyenne de groupe.

Le Collège a complété ses conditions générales d'admission en y incluant d'autres catégories d'étudiants admissibles aux études. Il a aussi précisé les conditions d'octroi des équivalences et des substitutions de cours et il a allégé les restrictions qu'il imposait à l'abandon de cours par les élèves à temps plein. Enfin, le Collège explique la façon dont est calculée la moyenne d'un groupe-cours.

Certaines des modifications apportées à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages accordent au Collège plus de souplesse au regard du cheminement scolaire des élèves, alors que d'autres modifications visent à mieux informer ces derniers. Ceci dit, la Politique continue de présenter les caractéristiques essentielles à des évaluations de qualité. En conséquence, la Commission maintient son jugement, à savoir que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Inter-Dec est **entièrement satisfaisante**.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer